

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
7 février 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 26

Présents 14

Votants 19

OBJET :
14. MULTI ACCUEIL
LES CHATONS.
SIGNATURE D'UNE
CONVENTION DE
PRESTATION DE
SERVICE D'ACCUEIL DU
JEUNE ENFANT AVEC
LA MUTUALITÉ
SOCIALE AGRICOLE.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/02/2020

Reçu en préfecture le 27/02/2020

Affiché le

28.02.2020

ID : 059-215904004-20200213-27/22020014



L'an deux mil-vingt, le treize FÉVRIER à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – M. DIDELO Bernard – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – Mme PLE-BOULENGUEF Sandra Adjoints – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – Mme BOUVET Margaret – M. LORIDAN Bernard – M. LAPIERRE Julien – M. ASSEMAN Gabriel – SOODTS Catherine Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. BAUDRY José – M. LEMETTRE Jean-Louis – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – **donnant procurations respectives** à Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – Mme BOUVET Margaret – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. DUYCK Joël – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine.

ABSENTS : Mme CARON Sophie – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. PARENT Jacques – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – Mme DI PENTA Anna – M. HUE Jean-Luc – Mme ADONEL Louise.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les équipements d'accueil de la petite enfance bénéficient d'une Prestation de Service Unique (P.S.U.) versée par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) pour l'accueil des enfants dont les familles relèvent du régime général de la Sécurité Sociale. À ce titre, une convention d'objectifs et de financement est signée entre la C.A.F. du Nord et la commune.

Aussi, afin de pouvoir bénéficier de financement pour l'accueil des enfants issus de familles allocataires du régime agricole, la ville de Merville souhaite signer une convention « Prestation de Service d'Accueil du Jeune Enfant » avec la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.) Nord – Pas-de-Calais. Cette dernière s'engage à participer financièrement aux frais de fonctionnement de la structure d'accueil par le versement de la Prestation de Service d'Accueil du Jeune Enfant PSAJE.

Un état trimestriel sera transmis par la commune permettant le paiement après vérification par la M.S.A. Une régularisation éventuelle de la PSAJE s'effectuera au cours du 1er trimestre N+1 après vérification du prix de revient horaire validé par la C.A.F.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération, ainsi que tout document correspondant.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.